



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE 27 JANVIER 2025, 19 H 30

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1365

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1365, INTITULÉ : « **RÈGLEMENT OMNIBUS AMENDANT LES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET INTERPRÉTATIVES DE PLUSIEURS RÈGLEMENTS D'URBANISME** ».

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 13 janvier 2025 le projet de Règlement numéro 1365, intitulé : « Règlement omnibus amendant les dispositions administratives et interprétatives de plusieurs règlements d'urbanisme ».

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation en conformité à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le 27 janvier 2025 à 19 h 30, à la salle La Nature-en-Mouvement du pavillon Jordi-Bonet, située au 99, rue du Centre-Civique.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE l'objet de ce projet de Règlement numéro 1365 est :

- 1) De modifier les dispositions administratives et interprétatives de divers règlements d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin de les rendre compatibles aux dispositions du nouveau Règlement numéro 1362, intitulé : « Règlement sur l'administration de la réglementation d'urbanisme » qui remplace le Règlement numéro 1234 relatif aux permis et certificats.

QUE ce projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

QUE ce projet de Règlement numéro 1365 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation aux Services juridiques à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 9 h à 12 h ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.villemsh.ca sous la rubrique « Règlements d'urbanisme en cours d'adoption », ou en communiquant avec les Services juridiques à l'adresse greffe@villemsh.ca ou par téléphone au 450 467-CLIC (2542), poste 2218.

Tout intéressé peut transmettre un mémoire ou des observations sur le projet de règlement par écrit à compter du jour de la publication du présent avis jusqu'au 27 janvier 2025, à 16 h, à l'adresse suivante : assembleepublique@villemsh.ca. S'il y a lieu, des commentaires sur les documents reçus seront effectués lors de l'assemblée publique de consultation.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 15 janvier 2025

(S) *Michel Poirier*

MICHEL POIRIER
GREFFIER ADJOINT